

Strasbourg, le 9 juin 2020

Madame la directrice académique  
des services départementaux de  
l'Éducation nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale,  
chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

Division du 1<sup>er</sup>  
degré

**Objet : Rentrée 2020 – postes à profil**

Affaire suivie par  
Aurore MASSON

**P.J : Fiche de candidature  
Fiche de poste**

Téléphone :  
03.88.45.92.86

Courriel :  
aurore.masson@  
ac-strasbourg.fr

Adresse :  
65, avenue de la  
Forêt Noire  
67083 Strasbourg  
Cedex

J'ai l'honneur de vous informer que les postes ci-dessous seront vacants pour la rentrée scolaire 2020/2021.

- **Coordonnateur REP Rouget de Lisle Eurométropole nord/Strasbourg 2 + Privé**
- **Conseiller pédagogique de circonscription Strasbourg 6**

Je précise que les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujéti aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue au mouvement.

**Les commissions auront lieu courant juin.** Les candidats recevront une invitation individuelle sur l'adresse académique.

Les enseignants volontaires devront adresser **pour le 16 juin 2020, délai de rigueur et par mail uniquement**, à leur IEN de circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu d'entretien de carrière afin que celui-ci émettent un avis. Les IEN transmettront les documents par mail (D1D, bureau de la gestion collective) **pour le 18 juin 2020: [mouvement.1d67@ac-strasbourg](mailto:mouvement.1d67@ac-strasbourg)**  
Il pourra être fait appel à des enseignants ne justifiant pas des diplômes ou des titres requis, mais disposant seulement d'une expérience professionnelle avérée.

Seuls les candidats dont les compétences, à l'issue de l'entretien, auront été reconnues en adéquation avec le profil du poste sollicité, seront susceptibles d'y être affectés.

Les enseignants remplissant les conditions requises seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2020/2021. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour la Directrice académique,  
L'Adjoint de la Directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
chargé du 1<sup>er</sup> degré,

  
Jean-Baptiste LADAIQUE